

---

<b>Membres en exercice : 11</b>	Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
<b>Présents : 8</b>	
<b>Absents : 3</b>	
<b>Représentés : 0</b>	<b>Présents :</b> Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS, Jean-François THEUILLON
<b>Votants : 8</b>	
<b>Pour : 8</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b> Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Carole LACANAL
	<b>Date de la convocation :</b> 11 décembre 2024

---

**Objet : Réfection du chemin du Calbus et d'achat de panneaux routiers - Demande d'attribution de FDAL 2025**

**Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :**

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT informe le Conseil Municipal, suite à la construction d'une nouvelle habitation, le Conseil Municipal par délibération du 17 décembre 2024, a intégré le chemin du Calbus dans la voirie communale (VC21).

Les articles L141-8 du code de la voirie routière et L.2321-2 du code général des collectivités territoriales obligent la commune à une obligation d'entretien.

Il y a donc lieu de procéder à une réfection de la chaussée.

La commune profitera de cette réfection pour aménager un emplacement pour les containers poubelles.

En parallèle, il a été demandé de délimiter les entrées de village sur la route des Capérès. Des panneaux sont donc en commande et ont été rajouté à cette opération pour demande de subvention.

De même, il est nécessaire d'acquérir un panneau STOP pour le bas du pont, à la suite du vol de celui-ci lors de la fête locale, deux panneaux directionnels OBSERVATOIRE ainsi qu'un panneau interdiction de stationner pour les 4 chemins.

La dépense globale de ces opérations de voirie est de 7 026 € HT.

Ce projet d'opérations de Voirie peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de l'Ariège au titre du FDAL – Fonds Départemental Action Locale - à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte** le projet de réfection du Chemin du Calbus et d'achat de panneaux routiers ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre du Fond Départemental d'Action Locale 2025 pour la réfection du Chemin du Calbus et l'achat de panneaux routiers ;

Le montant de cette demande sera de 2 810 € soit 40 % du montant HT de l'investissement.

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Date de transmission de l'acte: 09/01/2025

Date de réception de l'AR: 09/01/2025

009-210902532-2024\_24-DE

A G E D I

A Sabarat, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 09 JAN. 2025  
après dépôt en Sous-préfecture le 09 JAN. 2025  
après publication ou notification le 09 JAN. 2025

Date de transmission de l'acte: 09/01/2025  
Date de réception de l'AR: 09/01/2025

009-210902532-2024\_24-DE  
A G E D I